
AGIR CONTRE LA CORRUPTION

—

QUELS MOYENS D'ACTION POUR UNE JUSTICE PLUS EFFICACE ?

Colloque le jeudi 3 décembre 2009

14h30-18h30

Université Paris Descartes
Salle du Conseil
12 rue de l'École de Médecine, Paris 6^{ème}
M° Odéon (ligne 4 et 10)

Organisé par **Transparence-International (France)**

En partenariat avec :

Ecole de
Management
Strasbourg
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
www.em-strasbourg.eu



Avec le soutien de :



SECUREFINANCE
L'INTELLIGENCE DES NOUVELLES SECURITES JURIDIQUES, FINANCIERES ET ECONOMIQUES

« **AGIR CONTRE LA CORRUPTION – QUELS MOYENS D’ACTION POUR UNE JUSTICE PLUS EFFICACE ?** »

Pour la quatrième année consécutive, Transparency-International (France) – ci-après « TI France » – organise un colloque à caractère scientifique afin d’encourager le développement dans l’enseignement supérieur et les grandes écoles des travaux de recherche et des enseignements consacrés à la lutte contre la corruption, le blanchiment et les divers types de fraude.

En lien avec l’actualité de ces derniers mois, TI France a décidé de consacrer son colloque 2009 à l’action de la justice française en matière de lutte anti-corruption. Malgré l’existence d’un dispositif législatif parmi les plus complets, la France fait en effet l’objet de critiques croissantes de la part de ses partenaires quant à la mise en œuvre effective de ses engagements internationaux. Le GRECO (Groupe d’Etats contre la corruption), dans son rapport d’évaluation rendu public en mars 2009, déplore, par exemple, que la France ait « *restreint assez fortement sa compétence et ses capacités de poursuite à l’égard des affaires de dimension transnationale.* » Le rapport d’évaluation 2009 de TI sur la mise en œuvre de la Convention de l’OCDE contre la corruption d’agents publics étrangers rappelle également que, dix ans après sa ratification, aucune condamnation n’a été prononcée en France sur cette base.

Par ailleurs, nombreuses sont les voix qui, avec TI France, se sont récemment élevées pour s’inquiéter des conséquences probables de plusieurs projets de réformes sur la capacité de la justice française à traiter les cas de corruption. L’extension du secret défense et la proposition de supprimer le juge d’instruction sans envisager de modifier le statut du parquet, en particulier, laissent craindre que l’action de la justice ne soit plus initiée dans certains dossiers politico-financiers.

La première table ronde du colloque sera consacrée à une proposition soutenue par le monde des affaires, à savoir l’extension de la procédure du plaider coupable aux dossiers financiers. Principal argument invoqué, le plaider coupable permettrait d’accélérer le règlement des procédures et placerait les entreprises françaises sur un pied d’égalité avec certaines de leur concurrentes (américaines et allemandes notamment). L’objet de la table ronde sera d’identifier les différents arguments en présence, dans un débat sur lequel TI France n’a pas encore de position définie.

La seconde table ronde analysera, pour sa part, les conséquences pour l’action de la justice financière, des propositions annoncées dans le cadre de la réforme de la procédure pénale. La table ronde reviendra aussi sur la proposition de TI France de donner le droit aux associations spécialisées d’agir en justice, cette évolution apparaissant de plus en plus comme un impératif pour garantir que les dossiers de corruption les plus sensibles soient effectivement traités.

PROGRAMME

14H30 - 15H00..... PRÉSENTATION ET OUVERTURE DU COLLOQUE

- Présentation du colloque, **Daniel Lebègue**, Président de Transparence-International (France)
- *Principes de justice, paradoxes politiques*, introduction de **Dominique de Courcelles**, philosophe, directeur de recherche au CNRS et administratrice de TI France
- Ouverture : *Panorama international des moyens de la justice pour traiter les affaires de corruption*, **Patrick Moulette**, Chef de la division anti-corruption à l'OCDE

15H00 - 16H30 TABLE RONDE N° 1 – *Le plaider coupable peut-il rendre la lutte contre la corruption plus efficace ?*

Modérateur : **François Franchi**, Conseiller à la Cour d'appel de Paris

- a. *Limites du dispositif français et intérêt du plaider coupable*, **Philippe Montigny**, Président d'ETHIC Intelligence
- b. *La procédure du plaider coupable aux Etats-Unis*, **Antoine Kirry**, avocat aux barreaux de Paris et de New York
- c. *Le plaider coupable en Allemagne*, **Josef Sievers**, avocat aux barreaux de Paris et de Düsseldorf
- d. *Introduire le plaider coupable en droit français : quels enjeux ? quelles réserves ?* **Daniel Soulez-Larivière**, avocat au barreau de Paris

Questions de la salle, débat avec les participants

16H30- 17H00 PAUSE (café et rafraîchissements)

17H00 - 18H30 TABLE RONDE N° 2 – *Réforme de la procédure pénale : quelles implications pour la justice financière ?*

Modérateur : **Catherine Pierce**, ancienne Vice-présidente du Tribunal de grande instance de Nanterre, administratrice de TI France

- a. *Le rapport Léger et ses implications pour l'indépendance de la justice*, **Daniel Tricot**, Président honoraire de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation
- b. *Impact de la réforme sur les enquêtes financières*, **Guillaume Daieff**, Vice-président de l'Association Française des Magistrats Instructeurs
- c. *Action en justice des associations : la brèche ouverte par le dossier des « biens mal acquis »*, **Chantal Cutajar**, Professeur de Droit affilié à l'École de management de Strasbourg
- d. *Dépénalisation du droit des affaires : le point de vue des entreprises*, **Anne Outin-Adam**, Directeur des études juridiques à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Questions de la salle, débat avec les participants

18H30 CLOTURE DU COLLOQUE

Conclusions et propositions de suivi, **Daniel Lebègue**, président de Transparence-International (France)